



Communiqué

Pour diffusion immédiate

LANCEMENT DU PROJET « QUALITÉ DE L'EAU DES PUIXS PRIVÉS DE LA MAURICIE » SUR LES TERRITOIRES DE L'OBVRLY ET DE LA SAMBBA

Louiseville, le 30 avril 2019 – L'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) et la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) invitent les citoyens de la Mauricie à faire analyser gratuitement leur eau de consommation provenant d'un puits privé cet été.

Grâce au soutien financier du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, plus de 500 propriétaires de puits privés pourront obtenir une analyse gratuite de l'eau du puits de leur résidence pour savoir si celle-ci contient des chlorures, des nitrates/nitrites ou des coliformes comme *E.coli*.

L'objectif principal du projet est de sensibiliser, éduquer et accompagner les propriétaires de puits privés de la région de la Mauricie quant à une meilleure gestion de leurs puits. Rappelons qu'une caractérisation hydrogéologique réalisée par des chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières entre 2009 et 2013 a démontré que près de 40 % des puits domestiques du sud-ouest de la Mauricie ne respectaient pas les normes en ce qui concerne la contamination bactériologique.

« Ce projet aura aussi des répercussions positives sur les milieux de vie et la santé des citoyens de la région ainsi que sur les écosystèmes naturels, puisqu'il vise ultimement l'amélioration de la qualité de l'eau potable des puits privés via une meilleure gestion des sources de contamination autour des puits », souligne Francis Clément, directeur général de l'OBVRLY.

Les propriétaires de puits privés désirant participer au projet peuvent s'inscrire via un formulaire disponible sur le site Internet de l'OBVRLY au www.obvrly.ca ou par téléphone auprès de la coordonnatrice du projet en composant le 819 498-3033, poste 2225. La date limite pour s'inscrire est le **31 mai 2019**.

Les citoyens habitant dans l'une des municipalités suivantes sont éligibles au programme :

| | | | |
|---|--------------------------------|------------------------------|------------------------|
| OBVRLY (en collaboration avec AGIR Maskinongé) | Charette | Saint-Édouard-de-Maskinongé | Saint-Sévère |
| | Louiseville | Saint-Élie-de-Caxton | Trois-Rivières : |
| | Maskinongé | Saint-Étienne-des-Grès | - Pointe-du-Lac |
| | Saint-Alexis-des-Monts | Sainte-Ursule | - Trois-Rivières |
| | Saint-Barnabé | Saint-Justin | - Trois-Rivières-Ouest |
| | Saint-Boniface | Saint-Léon-le-Grand | Yamachiche |
| | Sainte-Angèle-de-Prémont | Saint-Paulin | |
| SAMBBA (en collaboration avec la CAPSA) | Batiscan | Saint-Adelphe | Saint-Séverin |
| | Champlain | Sainte-Anne-de-la-Pérade | Saint-Stanislas |
| | Grandes-Piles | Sainte-Geneviève-de-Batiscan | Saint-Tite |
| | Hérouxville | Sainte-Thècle | Shawinigan : |
| | La Tuque (secteur Lac-Édouard) | Saint-Luc-de-Vincennes | - Lac-à-la-Tortue |
| | Lac-aux-Sables | Saint-Maurice | Trois-Rivières : |
| | Notre-Dame-de-Montauban | Saint-Narcisse | - Cap-de-la-Madeleine |
| | | Saint-Prosper | - Sainte-Marthe-du-Cap |

Le projet s'inscrit dans un cadre régional et il rassemble et mobilise une panoplie d'acteurs du territoire mauricien : MRC de Maskinongé, MRC des Chenaux, MRC de Mékinac, Ville de Shawinigan, Ville de La Tuque, Ville de Trois-Rivières, Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA), Organisme de bassin versant : rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur la Chevrotière (CAPSA), Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé), Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Bassin versant Saint-Maurice (BVSM), Comité ZIP les Deux Rives et Comité ZIP du Lac St-Pierre.

À propos de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

Rappelons que l'OBVRLY est un organisme à but non lucratif qui promeut la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que la gouvernance participative sur son territoire d'intervention. Il est mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de réaliser le Plan directeur de l'eau (PDE) pour son territoire d'intervention, d'en faire la promotion ainsi que le suivi de sa mise en œuvre.

À propos de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

Rappelons que la SAMBBA a pour mission d'assurer, en concertation avec les acteurs de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau dans la Zone Batiscan-Champlain et de participer à son développement durable. Par la concertation et ses actions, elle vise le développement durable des bassins versants de son territoire d'intervention dans tous les secteurs d'activité humaine par la préservation et la mise en valeur des ressources ainsi que la restauration des écosystèmes.



À propos du FARR

Le FARR a été créé en complément du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux élus municipaux et régionaux d'élaborer et de soutenir des projets structurants qui contribueront à maximiser le développement des communautés.

- 30 -

Source :

Lison Pakula
Coordonnatrice - Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie
Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche
819 498-3033, poste 2225
eaumauricie@gmail.com